

Une Charte & des engagements dans le cadre de la « Triple Performance »

L'objectif est de concevoir une Charte opérationnelle, accessible au plus grand nombre, permettant toujours plus de progrès en matière de bien-être animal dans le respect des intérêts socio-économiques des professionnels et s'appuyant sur une base scientifique.



Brève BEE >>1

CHARTRE BIEN ÊTRE ÉQUIN

«L'ENGAGEMENT DE TOUTE LA FILIÈRE»

focus sur : LES 5 LIBERTÉS

Le concept des « five freedoms » trouve son origine en 1965 dans le rapport «Brambell» rédigé par un groupe d'experts sollicité par le ministère de l'agriculture britannique sur la question du bien-être animal dans les élevages intensifs.

Devenu une référence internationale en matière de bien-être animal, il a notamment été décliné en 12 critères plus détaillés par un projet européen « Welfare Quality » (sur lesquels le Comité technique travaille actuellement).

Le bien-être est assuré si l'animal :

- n'a ni faim, ni soif ;
- n'est pas dans l'inconfort physique ;
- n'a pas de douleurs, de blessures ou de maladies ;
- peut exprimer les comportements normaux de son espèce (comme brouter ou se rouler pour le cheval) ;
- ne présente ni peur, ni détresse.

Traduire ces termes à première vue assez simplistes et en tirer de bonnes pratiques à promouvoir sur le terrain sera un travail complexe et fastidieux. C'est l'ambition que se donne la filière cheval, unie et volontaire sur le sujet.

Projet de Charte pour le Bien Être Équin : c'est parti !

Le projet lancé à l'AG de la FNC en janvier a pris son envol

Le 8 janvier 2015, l'AG de la FNC a voté la mise en place d'une Charte pour le Bien Être Équin. Cette décision fait suite aux actions déjà menées par la FNC en matière sanitaire (Guide) et de comportement (Ventes Cavalescence). Une étude conduite en 2012/2013 par la FNC et le groupe inter-OPA piloté par la FNSEA, ont montré que ce sujet du bien-être animal prenait beaucoup d'importance à l'échelle de l'Union européenne et de la France.

Dans la logique de professionnalisation du métier d'éleveur qui est la sienne depuis des années, la FNC a donc choisi d'être pro-active et d'anticiper les attentes des utilisateurs et du grand public, de favoriser une démarche de progrès en matière de bien-être équin sur les exploitations.

Les problématiques de bien-être sont transversales aux entreprises de la filière, tant en termes de réglementation, d'image que de pratiques. C'est pourquoi le projet de Charte est mené collectivement, en partenariat avec l'ensemble des secteurs de la filière cheval.

Échéances à venir

- Salon du Cheval 2015
- SIA 2016



Les travaux avancent rapidement

Les travaux ont démarré dès le printemps 2015. Il a d'ores et déjà été décidé :

- de travailler sur les 3 phases de vie du cheval : avant débouillage, en période d'utilisation et en fin de vie.
- de suivre, dans la mesure du possible, les recommandations de l'ANSES en matière de rédaction de guides de bonnes pratiques.

Pour ce faire, il s'agit donc :

- de s'appuyer sur le concept des 5 libertés pour circonscrire la notion de bien-être ;
- de conduire une analyse des risques d'atteintes au bien-être équin, c'est à dire de répertorier les atteintes possibles, leur gravité, leur fréquence et leurs causes. L'analyse de ces données permettra ensuite d'identifier les risques majeurs sur les exploitations en matière de bien-être animal et d'élaborer les mesures correctives et les bonnes pratiques.



Fonds Éperon

